



Commune de
Granges-Paccot

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 12 DÉCEMBRE 2011

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 30.03.2012

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic.

Présences : 84 citoyennes et citoyens, selon liste annexée.

M. René Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 heures.

M. René Schneuwly salue en particulier M. Georges Gillon, ancien Syndic, M. Alexis Overney, ancien Vice-syndic et Président de la paroisse de Givisiez et Granges-Paccot, Mme Christine Schneuwly, ancienne députée au Grand conseil. M. René Schneuwly souhaite également la bienvenue aux membres de la Commission financière et salue les représentants des médias « Freiburger Nachrichten » et « La Liberté ».

Se sont excusés : Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, MM. Hubert Chassot, ancien Vice-syndic et Markus Haberditz.

Convocation

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 25 novembre 2011, par affichage au pilier public et par l'envoi d'une convocation par tout-ménage.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation, M. René Schneuwly, Syndic, déclare l'assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2011
Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition à l'administration communale depuis le 2 décembre 2011
2. Budget 2012
 - a. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - b. Rapport de la commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2012
 - a. Crédit d'étude pour « Les Terrasses du Manoir »
 - b. Acquisition de deux véhicules utilitaires pour le Service de la Voirie
 - c. Assainissement de l'éclairage public
 - d. Assainissement des réseaux d'eaux potable, claires et usées
Chamblioux – Chemin des Rosiers
 - e. Rapports de la commission financière, discussion et votes
4. Planification financière 2012
5. Modification des statuts de l'ACSMS
6. Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
7. Divers

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30.05.11, les messages relatifs aux investissements présentés sont à disposition à l'Administration communale et peuvent être consultés sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.granges-paccot.ch

Aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour. En vertu de l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'assemblée sont enregistrés. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du PV par la prochaine Assemblée communale.

M. René Schneuwly informe l'assemblée de la proposition du Conseil communal de modifier l'ordre du jour. Il s'agit de supprimer ou ne pas traiter les points 5 et 6 de l'ordre du jour, soit :

5. Modification des statuts de l'ACSMS

6. Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

À noter que les messages relatifs à ces deux points ont été publiés dans le « Trait d'union » de manière à ce que tout un chacun puisse en prendre connaissance. M. Schneuwly précise que cette demande de modification de l'ordre du jour devra faire l'objet d'une votation par l'assemblée. Monsieur Schneuwly rappelle brièvement le contenu des messages en précisant que le mode de répartition financière proposée par l'ACSMS et l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est la raison du retrait ou non traitement de ces deux points.

La proposition faite consiste dans l'introduction d'une répartition des frais d'exploitation basée sur un 75% selon la population et 25% selon la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune. M. Schneuwly rappelle brièvement la signification de l'indice de potentiel fiscal lequel a été introduit par le Canton pour régler les flux des dépenses entre, d'une part, le Canton et, d'autre part, les Communes. En ce qui concerne la commune de Granges-Paccot, le passage de la classification des communes à celui de l'indice de potentiel fiscal (IPF) entraîne, dans le budget de 2012, une dépense supplémentaire de l'ordre de Chf 500'000.-. En ce qui concerne Givisiez, le double de ce montant est en jeu. Le législateur cantonal a décidé de limiter l'introduction de l'IPF aux seuls coûts canton/communes, renonçant à en faire de même en ce qui concerne les flux entre les communes.

En d'autres termes, les associations de communes doivent adopter, jusqu'à la fin de l'année prochaine, un nouveau mode de répartition. Pour l'ACSMS, l'actuel mode prévoit la répartition des dépenses à raison de 50% selon le chiffre de la dernière population légale et 50% selon la population légale pondérée par la classification. Pour l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, la répartition actuelle est de 50% selon le chiffre de la dernière population légale, 25% selon la population légale pondérée et 25% selon le nombre d'élèves. Les effets de la modification sur la répartition dans l'ACSMS sont neutres pour notre Commune. Par contre et en ce qui concerne l'Association des CO, les effets de la modification sont beaucoup moins négligeables et impliquent, pour la commune de Granges-Paccot, une augmentation de Chf 60'000.- de sa dépense. Le coût par élève s'élèverait alors à Chf 8'700.-.

Dans cette situation, il est important de savoir et comprendre comment nous sommes positionnés et comment nos élèves vont dans les cycles d'orientation. Tous nos élèves, hormis ceux de Villars-sur-Glâne, sont dirigés vers les CO de Jolimont et, principalement, Belluard. Ces CO appartiennent à la Ville de Fribourg qui, elle-même, n'est pas membre de l'Association de Communes. La Ville de Fribourg facture à l'association de Communes Chf 6'700.- par élève pour les élèves fréquentant les CO de la Ville de Fribourg. Nous payons donc, par le jeu de la péréquation, un montant supérieur aux coûts facturés par la Ville de Fribourg de plus de Chf 2000.- par élève. Autre inconvénient, les CO de la Ville de Fribourg sont anciens et surtout n'ont jamais été rénovés. Il en est de même avec tous les équipements. Bien que nous soyons prêts à jouer le jeu de la solidarité, il faut tenir compte du fait que nous payons déjà un montant sensiblement plus important par élève pour un service qui est inférieur au niveau des infrastructures. À noter que la qualité de l'enseignement et des professeurs n'est en rien mis en cause. À la suite de l'adjonction de l'IPF, le sacrifice imposé aux communes dites riches paraît suffisant de sorte qu'il faudrait s'en tenir au niveau des flux de dépenses entre les communes, au critère de la population sans autre pondération. Nous devons amener l'Association à négocier les conditions cadres offertes à nos enfants afin qu'elles soient meilleures. Nous pourrions aller dans le sens d'une répartition différente et négocier avec la Ville de Fribourg. Nous ne sommes, pour l'heure, pas arrivés à nos fins. D'un point de vue purement comptable, il n'est pas normal d'appliquer une règle de péréquation à une facture établie par un tiers, soit la Ville de Fribourg. Nous ferons une proposition formelle au cours du premier semestre 2012 mais, en l'état actuel des choses, nous ne sommes pas en mesure de faire une proposition qui va dans le sens de refuser ces statuts alors que nous tenons à maintenir, à l'intérieur du district de la Sarine, un bon rapport. Nous sommes d'accord avec le principe d'une péréquation, la Commune en a les moyens, mais elle doit être plus équitable qu'elle ne l'est à ce jour.

S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit être approuvée par les trois-quarts des communes représentant les trois-quarts de la population. La modification devra encore être soumise pour approbation à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. À ce

jour 33 communes ont accepté ces modifications. La commune de Treyvaux propose 50% selon la population légale et 50% selon la population légale pondérée par l'IPF. Villars-sur-Glâne a refusé cette modification. Givisiez, dont l'assemblée a lieu le 14 décembre 2011, s'apprête à faire une proposition analogue à celle de notre Conseil communal. Chésopelloz a voté non, tant pour les statuts de l'ACSMS que pour l'association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. À noter que la demande de renvoi du Conseil communal ne peut pas seulement concerner l'élément défavorable pour la Commune et pas l'élément dont l'effet est neutre, raison de la proposition qui vous est faite ce soir.

Si notre proposition est acceptée, le débat reste complètement ouvert, de même que la poursuite des négociations. La clef de répartition 2012 restera identique à 2011.

Au vote, l'Assemblée approuve la proposition de retirer les points 5 & 6 de l'ordre du jour avec 82 oui et 2 abstentions.

NOMINATION DES SCRUTATEURS :

M. René Schneuwly, Syndic, désigne en qualité de scrutateurs, M. André Perler et Mme Vreni Bertschy. En cas de vote au bulletin secret ou au scrutin de liste, M. Claude Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DE PRESENCE :

M. Schneuwly précise que la liste des présences est tenue à l'entrée. Les personnes ne l'ayant pas signée doivent se manifester. Ce n'est pas le cas. 84 citoyens participent à l'assemblée de ce soir.

ENREGISTREMENT DU PV :

En vertu de l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'assemblée sont enregistrés. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale.

1. Procès verbal :

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2011 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal et était à disposition à l'administration communale comme sur le site Internet de la Commune ce, depuis le 2 décembre 2011. Il n'a pas été consulté. Aucune remarque n'est formulée. Dès lors, ce procès-verbal est approuvé par applaudissements à son rédacteur, M. Claude Robatel, Administrateur communal. La bande d'enregistrement de la dernière assemblée sera effacée.

2. Budget 2012

M. René Schneuwly précise que le budget de fonctionnement et d'investissements sera présenté, dans son ensemble, par M. Philippe Chassot responsable des finances. La Commission financière donnera ensuite son préavis sur les budgets de fonctionnement et d'investissements. Par la suite, la discussion générale sera ouverte.

M. Philippe Chassot salue l'assemblée et précise que, comme à l'accoutumée, les budgets ont été établis avec rigueur et prudence.

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

Le total des charges s'élève à Chf 12'924'885.00, soit une hausse de 1.2 % comparé à l'année 2011, pour un total des recettes de Chf 12'929'917.00, soit une hausse de 1,16 % comparé à l'année 2011. Le montant du bénéfice prévisionnel s'élève à Chf 5'032.00.

De larges commentaires sont apportés sur les postes des charges et des produits qui ont subi une variation par rapport au budget 2011.

M. Philippe Chassot présente ensuite le budget global des investissements 2012 avec les investissements déjà votés mais reportés et les nouveaux objets qui seront votés par la suite.

2	Enseignement et formation	10'000'000	
3	Culture, sports et loisirs	750'000	
4	Santé publique	210'000	
6	Transports et communications	1'207'000	
7	Protection de l'environnement	4'830'000	250'000
9	Finances et impôts	6'600'000	
	Total	23'597'000	250'000
	Résultat		23'347'000

M. René Schneuwly remercie M. Philippe Chassot pour son intervention et passe la parole à M. Alexandre Rigolet, Président la Commission financière. Ce dernier indique que la Commission financière a examiné les budgets de fonctionnement et d'investissements 2012 de la commune de Granges-Paccot. Ces postes ont fait l'objet, comme à l'accoutumée, de questions auxquelles M. Philippe Chassot a répondu à satisfaction.

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement se soldant par un bénéfice de Chf 5'032.00 et le budget d'investissements 2012.

M. Schneuwly remercie M. Alexandre Rigolet et les membres de la commission financière pour leur collaboration.

La discussion générale sur les budgets de fonctionnement et des investissements est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissements 2012.

3. Investissements 2012

M. René Schneuwly aborde le point 3 de l'ordre du jour, soit les investissements 2012. « Les Terrasses du Manoir » étant le premier objet, il est présenté par M. René Schneuwly.

a) Les Terrasses du Manoir

Ouverte en 1990 et propriété des communes de Givisiez (50 %), Corminboeuf et Granges-Paccot (25 % chacune), la Résidence « Le Manoir » compte aujourd'hui 55 lits. Elle offre aussi 68 postes de travail (équivalents plein-temps) à quelque 100 personnes de la région.

Dirigé par M. Michel Meyer, ce home médicalisé est géré par la Fondation du Manoir, qui réunit les trois communes propriétaires et la paroisse catholique de Givisiez/Granges-Paccot.

Constats

Les besoins en structures pour personnes âgées croissent sensiblement et se modifient au fil du temps. Avec le vieillissement de la population, aujourd'hui, deux résidents sur cinq sont atteints de démence et il s'agit de répondre à cette évolution de manière adaptée à chaque étape de vieillissement.

Le nouveau mode de financement des soins offre certaines opportunités pour les institutions du type du Manoir. Conformément au "Projet Senior +" établi le 27 janvier 2010 par la Direction de la santé et des affaires sociales, les pouvoirs publics ne peuvent plus se limiter à définir l'offre de prestations résidentielles en établissements médico-sociaux (EMS), mais ils doivent se concerter en vue de développer de manière significative des structures intermédiaires ainsi que des prestations à même de garantir les soins et l'accompagnement social des personnes âgées vivant à domicile.

Intentions

L'idée maîtresse du projet nourri par la Fondation du Manoir, est d'offrir aux personnes âgées légèrement à fortement dépendantes des solutions appropriées et aux meilleurs coûts. La Résidence deviendrait alors un centre de convergence, offrant de nombreuses prestations complémentaires telles que : EMS, centre de courts séjours, appartements protégés, foyer de jour et foyer de nuit, espace santé, unité de psycho-gériatrie, unité mobile de soins, restauration et repas à domicile.

Fort heureusement, la propriété du Manoir – acquise en 1982 par la commune de Givisiez – est suffisamment vaste (12'082 m²) pour permettre un tel développement. Elle est aussi idéalement située par rapport à son bassin de population, au centre du village, aux accès routiers et aux transports publics. Le voisinage du PAD Chanteclair – lui aussi en mains de la commune – offre de surcroît d'intéressantes possibilités de synergies.

Baptisé "Les Terrasses du Manoir", le projet à étudier s'articule sur trois axes :

- l'agrandissement du home médicalisé, au niveau du rez, où les espaces de service sont actuellement sur-occupés, trop exigus ou font carrément défaut;
- la réalisation d'un centre de courts séjours de 10 à 15 lits, lié à une extension de 5 à 10 lits pour les longs séjours (dont le principe déjà admis par la CODEMS),
- la construction de 10 appartements protégés (8 x 2 pièces et 2 x 3 pièces), modulaires et réversibles en chambres.

Prévisions des coûts

Un avant-projet estime à Chf 16 mio le coût de ces ouvrages, à savoir :

Chf 6 mio	pour l'agrandissement du home médicalisé, dont les frais financiers sont pris en charge par la CODEMS
Chf 5 mio	pour le centre de courts séjours dont les frais financiers sont pris en charge par la CODEMS
Chf 5 mio	pour les appartements protégés, qui s'autofinancent.

Crédit d'étude

Il appartient à la Fondation du Manoir de mener les études nécessaires, en respectant le cadre légal applicable aux marchés publics.

Pour financer la participation de la commune de Granges-Paccot à l'étude du projet "Les Terrasses du Manoir", le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 12 décembre 2011 un crédit de Chf 210'000.-, à financer par des capitaux disponibles.

Avec l'accord de la Commission financière, le Conseil communal a déjà engagé en 2011 une somme de Chf 40'000.- pour l'établissement de l'avant-projet, montant qui sera intégré aux comptes d'investissements 2011.

M. René Schneuwly passe ensuite la parole à M. Alexandre Rigolet, Président de la Commission financière.

M. Alexandre Rigolet indique que la Commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'engagement de Chf 210'000.- relatif à la participation de la commune de Granges-Paccot à l'étude du projet « Les Terrasses du Manoir ».

Sur la base de cet examen, la Commission financière préavis favorablement le crédit d'engagement de Chf 210'000.- qui sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

La discussion générale sur le budget relatif au crédit d'étude pour « Les Terrasses du Manoir » est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le budget relatif au crédit d'étude pour « Les Terrasses du Manoir ».

b) Acquisition de deux véhicules utilitaires pour le Service de la Voirie

M. Schneuwly donne maintenant la parole à M. André Demierre, Conseiller communal responsable du dicstère des Transports et communications, Routes et édilité.

Dans l'accomplissement de ses différents tâches et travaux, le Service de la voirie et de l'édilité dispose de plusieurs véhicules. Son parc actuel se compose de la manière suivante :

<u>Véhicules</u>	<u>Année d'acquisition</u>
1 camion LINDNER UNITRAC 95L	2000
1 chariot à moteur KUBOTA ST 30	2000
1 voiture de livraison TOYOTA HILUX 4WD D-4D	2004
1 machine de travail (balayeuse) BUCHER CITYCAT 2020	2006
1 camion LADOG T 1400	2008

Les véhicules LINDNER et KUBOTA sont en service dans notre Commune depuis déjà 11 années. Ils sont, l'un et l'autre, utilisés pour le service de déneigement. Le LINDNER permet, en outre, le transport d'hommes, de différents matériaux (gazon, foin, gravier, copeaux, etc.) ainsi que des travaux de levage au moyen de sa grue intégrée. Le KUBOTA est principalement utilisé pour des travaux de tonte et d'épandage d'engrais. Mis à part le fait que ces engins sont utilisés par l'ensemble du personnel de la voirie, ils sont souvent engagés dans des conditions climatiques difficiles et ainsi soumis à de fortes contraintes. S'ils nécessitent un entretien suivi et régulier, ils ont déjà tous deux fait l'objet, depuis leur achat, de nombreuses et coûteuses réparations et d'autres (embrayage ; liées à la corrosion) sont à prévoir à bref délai.

Compte tenu du développement rapide des infrastructures – en particulier routières – de notre Commune, d'une augmentation en 2010 du nombre des collaborateurs de la voirie et des différentes tâches qui leurs sont dévolues, une adaptation de notre parc de véhicules et machines de travail aux exigences de plus en plus contraignantes du service s'impose.

Pour ces raisons, nous avons recherché sur le marché des véhicules répondant au plus près à nos multiples besoins comme aussi aux nouvelles normes en matière technique et écologique. Dans ce sens, un cahier des charges propre à chacun des deux véhicules précités a été établi. Il a été adressé à 7 entreprises de proximité concernant le remplacement du camion LINDNER et à 4 entreprises concernant le chariot à moteur KUBOTA.

Proposition du Conseil communal

Après étude des différentes offres qui nous ont été retournées, le choix définitif n'est pas encore formellement arrêté. Compte tenu toutefois de la durée des délais de commande, de la possibilité de pouvoir bénéficier d'un rabais supplémentaire limité dans le temps et lié au taux de change, des discussions terminales qui devront encore avoir lieu sur la question de la reprise de nos deux véhicules et, surtout, du souhait des utilisateurs directs de pouvoir, le cas échéant, procéder encore avant achat à des essais dans le terrain en particulier en ce qui concerne le remplacement du camion, le Conseil communal demande l'octroi d'un **crédit global de Chf 335'000.-** (Chf 260'000.- + Chf 75'000.-) nécessaire à l'achat de deux véhicules utilitaires, en remplacement du camion LINDNER et du chariot à moteur KUBOTA. Le financement de cet achat est assuré par les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. René Schneuwly remercie M. André Demierre et passe la parole à M. Alexandre Rigolet, Président de la Commission financière.

La Commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'engagement de Chf 335'000.- (Chf 260'000.- + Chf 75'000.-) relatif à l'achat de deux véhicules utilitaires pour le Service de la Voirie et de l'Édilité.

Sur la base de cet examen, la Commission financière préavis favorablement le crédit d'engagement de Chf 335'000.- relatif à l'achat de deux véhicules utilitaires pour le Service de la Voirie et de l'Édilité qui sera prélevé sur les fonds propres et les recettes courantes de la commune.

La discussion générale sur l'achat de deux véhicules utilitaires pour le Service de la Voirie et de l'Édilité est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le budget relatif à l'achat de deux véhicules utilitaires pour le Service de la Voirie et de l'Édilité.

c) Assainissement de l'éclairage public

M. Schneuwly donne la parole à M. André Demierre, Conseil communal responsable du dicstère des Transports et communications, Routes et édilité.

Le Groupe E consacre 9 millions de francs au soutien des collectivités publiques de sa zone de desserte dans le domaine des économies d'énergie. Ce programme inédit en Suisse est destiné à réduire la consommation électrique de l'éclairage public. Diverses mesures allant du remplacement des lampes gourmandes en énergie à l'extinction des lampadaires sont proposées afin d'économiser jusqu'à 40% d'électricité.

Un audit de l'éclairage public a été effectué sur le territoire communal et il s'avère que la commune dispose de 679 points lumineux, dont 506 seraient concernés par cet assainissement.

Le Groupe E propose trois mesures visant à réduire la consommation d'énergie :

Mesure A : Remplacement des ampoules au mercure par des ampoules à vapeur de sodium ou Led. Pour information, les ampoules à vapeur de mercure seront retirées du marché dès 2015.

Mesure B : Ajout de ballasts électroniques sur certains luminaires afin de pouvoir diminuer l'intensité lumineuse entre minuit et 6h du matin.

Mesure C : Remplacement des lampes de 70W dans les quartiers par des lampes de nouvelles générations de 35 à 50W.

Une autre proposition consiste à procéder à des **coupures de l'éclairage public** entre 1h et 5h du matin. Les habitants du quartier des Grives, de la route du Coteau et de l'impasse des Ecureuils testent actuellement cette mesure dans le cadre d'une phase d'essai d'octobre 2011 à mars 2012 organisée par la Commune.

Le coût total des mesures proposées revient à Chf 320'550.-, le Groupe E participe aux coûts à raison de 31%, soit pour un montant de Chf 99'850.-, **le solde de Chf 220'700 étant à la charge de la Commune.**

Proposition	Participation Par point lumineux	Points lumineux	Coût Total	Participation du Groupe E	A charge de la Commune	Gain en kWh
Mesure (A+B)	Chf 400.-	21	28'350.-	8'400.-	19'950.-	6'921
Mesure A	Chf 300.-	120	120'000.-	36'000.-	84'000.-	28'186
Mesure B	Chf 200.-	248	148'800.-	49'600.-	99'200.-	51'381
Mesure C	Chf 50.-	117	23'400.-	5'850.-	17'550.-	9'815
TOTAL		506	320'550.-	99'850.-	220'700.-	96'303

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal, ainsi que la commission de l'énergie, proposent à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de Chf 221'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la commune.

M. René Schneuwly remercie M. André Demierre et passe la parole à M. Alexandre Rigolet, Président de la Commission financière.

La Commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'engagement de Chf 221'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public.

Sur la base de cet examen, La Commission financière préavis favorablement le crédit d'engagement de Chf 221'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public qui sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

La discussion générale sur l'assainissement de l'éclairage public est ouverte.

M. Bernard Emonet demande la parole. Après avoir salué l'assemblée, ce dernier exprime son inquiétude quant aux coupures de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin, notamment au niveau de la criminalité. M. Robert Perler précise qu'il s'agit, pour l'heure, d'un essai et ajoute qu'une diminution de l'intensité est également envisageable. D'autre part, un changement d'ampoules est à prévoir et sera

discuté avec le Groupe e.

M. Eric Delaloye demande la parole et précise que l'adjudication des travaux en rapport avec cet objet devrait être réservée aux entreprises fribourgeoises.

M. René Schneuwly remercie les intervenants et assure qu'il sera tenu compte des remarques faites.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le budget relatif à l'assainissement de l'éclairage public.

d) Crédit d'investissement pour l'assainissement des Rosiers comprenant l'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable et la mise en séparatif des habitations de la route de Chamblieux, du chemin des Rosiers et du chemin des Bouleaux

M. René Schneuwly donne la parole à M. Jean-Marie Chardonnens, Conseiller communal responsable du dicastère Adduction et épuration des eaux, Feu, Police intercommunale, Protection civile.

Lors de l'Assemblée communale du 11.04.11, un crédit d'étude a été voté en relation avec l'assainissement des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) du secteur de Chamblieux, respectivement pour la mise en séparatif des habitations du secteur situé entre la route de Chamblieux, les chemins de Torry et des Rosiers.

Lors de l'Assemblée communale du 30.05.11, un crédit d'investissement de Chf 300'000.- a été voté pour réaliser la 1^{ère} étape de la mise en séparatif des eaux du secteur, soit du Chemin de Torry et du dernier tronçon de la Route de Chamblieux. Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation et nous saisissons l'occasion pour modifier certains tracés et remplacer les vieilles conduites d'eau potable en matière Eternit, souvent sous-dimensionnées, et, qui sont souvent en conflit de hauteur avec les collecteurs EU.

Le bureau d'ingénieurs Rhême & Jeanneret SA à Givisiez, déjà chargé de la 1^{ère} étape, a été mandaté pour estimer le coût de cette 2^e étape des travaux touchant une surface plus importante car englobant les deux immeubles à construire de Chamblieux-Parc, les 3 derniers immeubles de la route Louis-Braille et les immeubles bordant la route de Chamblieux et les chemins des Rosiers et des Bouleaux.

Compte tenu de l'expérience acquise avec les travaux en cours de la 1^{ère} étape, et, vu l'état des conduites en matière Eternit, il est prévu de remettre à neuf le réseau de distribution d'eau potable et de défense-incendie. Dans la plupart des cas, les conduites actuelles passent au travers des parcelles privées. Pour cette étape, il est prévu de les placer en parallèle des collecteurs EU et, autant que possible, en restant sur le domaine public.

Tenant compte des prix pratiqués pour la 1^{ère} étape des travaux, le devis estimatif se présente comme suit :

Assainissement et mise à neuf du réseau d'eau potable et de défense-incendie	Chf 530'000.-,
Mise en système séparatif des EC et des EU	Chf 350'000.-,
Coût total de la 2^{ème} étape	Chf 880'000.-.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de Chf 880'000.- pour l'assainissement des Rosiers, comprenant l'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie, ainsi que la mise en système séparatif des EC et des EU des habitations de la route de Chamblieux, du chemin des Rosiers et du chemin des Bouleaux. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la commune ainsi que par les taxes du réseau d'eau.

M. Jean-Marie Chardonnens ayant inversé les coûts, M. René Schneuwly rectifie. Il s'agit de Chf 350'000.- pour la mise en système séparatif des EC et des EU et de Chf 530'000.- pour l'assainissement et mise à neuf du réseau d'eau potable et de défense-incendie. M. René Schneuwly remercie M. Jean-Marie Chardonnens et passe la parole à M. Alexandre Rigolet, Président de la Commission financière.

La Commission financière a examiné le dossier concernant l'engagement d'un crédit d'investissement de Chf 880'000.- pour l'assainissement des Rosiers, comprenant l'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie, ainsi que la mise en système séparatif des EC et des EU des habitations de la route de Chamblieux, du chemin des Rosiers, et du chemin des Bouleaux.

Sur la base de cet examen, la Commission financière préavis favorablement le crédit d'engagement de Chf 880'000.- qui sera prélevé sur les fonds propres de la commune et également assuré par les taxes du réseau d'eau.

La discussion générale pour l'assainissement des Rosiers, comprenant l'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable et de défense-incendie, ainsi que la mise en système séparatif des EC et des EU des habitations de la route de Chamblieux, du chemin des Rosiers, et du chemin des Bouleaux est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement pour l'assainissement des Rosiers comprenant l'assainissement et l'extension du réseau d'eau potable et la mise en séparatif des habitations de la route de Chamblieux, du chemin des Rosiers et du chemin des Bouleaux.

M. Schneuwly remercie l'assemblée pour avoir accepté ces crédits d'investissement et passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Planification financière 2012

La parole est donnée à M. Philippe Chassot lequel précise que la Loi sur les communes demande à toutes les communes l'établissement d'un plan financier sur 5 ans. Ce dernier doit être établi et présenté à l'Assemblée communale. Le plan financier est un instrument de gestion qui reflète une situation financière existante et projette l'avenir à moyen terme compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations économiques, politiques et sociales. Ce plan renseigne l'autorité communale sur la capacité d'investissement. Il doit être réalisé sur la base des comptes approuvés des 5 derniers exercices comptables et sur la base d'éléments futurs connus comme les investissements ou encore les baisses d'impôts en calculant une marge d'autofinancement prévisible. La marge est calculée selon le schéma ci-dessous :

La marge nette d'autofinancement :

+ Produits de fonctionnement
- Charges de fonctionnement
= Résultat comptable

Apurements :

+ Dépenses uniques
- Recettes uniques
+ Imputations internes : charges
- Imputations internes : produits
= Résultat apuré
+ Amortissement comptable
+ Attributions aux réserves
- Prélèvements sur les réserves
= Cash flow
- Amortissements obligatoires
= Marge nette d'autofinancement

M. Philippe Chassot précise que ce plan financier doit être interprété avec retenue et prudence notamment en raison des changements (de législation, nouveau système de péréquation intercommunale et de l'évolution économique...) qui peuvent intervenir. M. Philippe Chassot ajoute que le plan financier est établi sur la base de prévisions et non de chiffres avérés.

M. René Schneuwly remercie M. Philippe Chassot et aborde le point des divers.

5. Divers

Avant d'ouvrir la discussion, M. René Schneuwly souhaite tout particulièrement remercier M. Jean-Louis Barras qui a débuté son activité au sein du corps des sapeurs-pompiers en 1982 puis a suivi, en 1987, le cours cantonal de machiniste motopompe et le cours de chef de groupe. Ensuite, en 1991 et 1996, M. Jean-Louis Barras a suivi respectivement le cours cantonal pour officier et sous-officier de la protection

respiratoire et le cours cantonal de commandant et commandant remplaçant. En 2000, et jusqu'en 2010, il reprend le commandement du CSP de Granges-Paccot, soit un total de 29 ans de service. Un grand merci et des applaudissements sont adressés à M. Jean-Louis Barras.

M. René Schneuwly souhaite également vivement remercier M. Joseph Brodard, concierge de l'école de Chantemerle depuis de nombreuses années. M. René Schneuwly réitère également toute sa sympathie à M. Joseph Brodard pour la perte, dans des conditions très difficiles, de son petit-fils. Joseph a débuté les cours cantonal de machiniste motopompe et de chef de groupe pour suivre ensuite, en 1988, le cours cantonal d'officier. Dès 1994, Joseph reprend le poste de chef de police de la route à Granges-Paccot et suit le cours cantonal de police de la route en 1997. Ce parcours représente un total de 24 ans de service. Un grand merci et des applaudissements sont adressés à M. Joseph Brodard.

La parole est cédée à M. Jean-Marc Page – Délégué à l'Energie – lequel résume l'activité de la Commission de l'énergie. Sachant également que la Commune a l'ambition d'obtenir le label « Cité de l'énergie », des mesures d'économie d'énergie au niveau de la Commune sont à prendre. Revoir la conception de l'éclairage public, adapter l'éclairage public aux nouvelles technologies ou encore utiliser des cellules photovoltaïques sont des économies potentielles d'énergie à réaliser. À noter que les mesures d'assainissement d'éclairage public ajoutées à la coupure de l'éclairage public entre 1 heure et 5 heures du matin pourraient représenter une économie de 50% de l'éclairage public. Dans une vision future une réflexion sur l'exploitation de l'énergie solaire, tant pour la production d'énergie électrique que thermique devrait être faite. Pour conclure M. Jean-Marc Page ajoute que, tenant compte de la politique fédérale qui consiste à abandonner l'énergie nucléaire, tout citoyen devrait faire face à ses responsabilités sur les économies d'énergie.

Divers :

M. J. Schröter exprime son mécontentement quant aux mesures prises à la Route du Lavapesson et souhaite en connaître la durée. M. André Demierre répond que le problème de la circulation dans notre Commune est une question extrêmement complexe. Le Conseil communal a hérité de la réalisation de certaines mesures de circulation, la zone 30 à l'heure en est une, la fermeture physique de la Route du Lavapesson en est une autre. Il faut examiner l'ensemble des circonstances, prendre des décisions et, malheureusement, les décisions ne sont jamais parfaites. Et plutôt que d'attendre de prendre des décisions parfaites qui ne le seront jamais, le choix a été fait d'avancer et de décider. C'est dans ce sens que cette mesure a été prise. À noter que la mesure est provisoire et la Commune est dans une période d'observation. Des décisions seront prises ultérieurement et elles tiendront compte de tous les paramètres.

M. Jean-Bernard Michel, cycliste, adresse ses félicitations au Conseil communal pour la réalisation de la zone 30 à l'heure. Cependant, et au vu de la vitesse de certains automobilistes, M. Jean-Bernard Michel indique qu'il roulera sur le trottoir et s'en excuse par avance.

Diverses interventions soulèvent également le problème de la compatibilité entre cyclistes et automobilistes. Le développement de chemins pédestres et pistes cyclables devrait être envisagé à Granges-Paccot. À cela, M. René Schneuwly répond que des projets sont en cours au niveau de la mobilité douce, notamment dans le cadre de l'Agglomération.

M. André Theurillat est d'accord avec les mesures au niveau des économies d'énergie et les comprend mais déplore l'absence de décorations de Noël dans le quartier des Grives. À cela, M. René Schneuwly répond que les décorations sont présentes mais ont été diminuées, les axes principaux ayant été ciblés. Une réflexion est cependant en cours.

M. Laurent Bronchi exprime son regret quant à l'absence d'une zone 30 à l'heure à la Route Louis Braille, lieu de sa résidence. Ce dernier demande si une limitation de vitesse, accompagnée de gendarmes couchés, est prochainement prévue. M. Laurent Bronchi précise que son fils est actuellement en 1^{ère} année infantine et qu'il doit, en raison du trajet à effectuer, conduire son fils à l'école. M. Laurent Bronchi rappelle sa demande déjà faite à l'ancien Conseil, soit mettre en place un ramassage scolaire et demande la faisabilité de ce projet. M. René Schneuwly répond qu'une étude est en cours. La réflexion porte sur une zone à 30 à l'heure ou résidentielle, la pose de gendarmes couchés nécessitant des autorisations et une mise à l'enquête.

M. Christian Perler, habitant au Vieux Moulin, rappelle l'envoi d'un courrier au Conseil communal de la part de l'ensemble des habitants du quartier qui souhaitaient faire part de leur mécontentement au sujet de la pose de la barrière. Le Conseil a répondu qu'un délai d'une année était nécessaire et M. Christian

Perler en demande la raison et précise que cette barrière pourrait être placée en bas de Groupe E ce, afin de faciliter la circulation des habitants du quartier. M. André Demierre répond qu'une décision a été prise par le Conseil communal et qu'elle a pour but d'évaluer le concept de circulation et, d'évidence, cette période d'observation nécessite de la patience. À noter également que le rapport de police sur la circulation actuelle est positif.

M. André Bapst demande la parole et exprime son mécontentement sur les Chf 10'000'00.- prévus pour la nouvelle école. En effet, des terrains étaient à vendre aux alentours de l'école de Chantemerle mais le Conseil communal n'a jamais voulu entrer en matière. M. Bapst tient, en outre à faire part de son mécontentement quant à la manière dont M. Jean-Louis Barras s'acquitte de son activité de contrôle des constructions de la Commune. Compte tenu de la nature des propos tenus par M. André Bapst ces derniers ne seront pas retranscrits.

Mme Valérie Lipp adresse ses vifs remerciements au Conseil communal pour la mise en place de la zone 30 à l'heure.

M. Kevin Sahli exprime son contentement par rapport à la zone 30 à l'heure mais rend le Conseil communal attentif au fait que le passage des machines agricoles, au vu de leur largeur, est un problème à prendre en considération. M. André Demierre répond que la largeur prévue est adéquate et conforme.

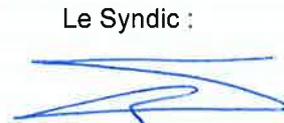
La séance est levée à 22h15 et M. René Schneuwly invite l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly